

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Microsoft Corporation (MSFT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-12-10 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-09-30
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 594918104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	8300

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reid G. Hoffman	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugh F. Johnston	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teri L. List	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine MacGregor	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Mason	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Satya Nadella	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra E. Peterson	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Penny S. Pritzker	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carlos A. Rodriguez	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles W. Scharf	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John W. Stanton	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emma N. Walmsley	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport indépendant afin d'évaluer les risques financiers et d'atteinte à la réputation pouvant découler de l'implication de l'entreprise dans le développement d'armes utilisées par l'armée.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'évaluer si la diversification du bilan de la société par l'intégration du bitcoin est dans l'intérêt supérieur à long terme des actionnaires.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport évaluant les implications de l'implantation de centres de données infonuagiques de Microsoft dans des pays où les droits de la personne sont préoccupants, ainsi que les stratégies de l'entreprise pour atténuer	✗	✓

	ces impacts.		
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte des risques que représente la fourniture de technologies avancées, y compris des outils d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage automatique, pour faciliter le développement et la production de nouveaux projets pétroliers et gaziers.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les activités et les finances de l'entreprise, de même que les risques pour le bien-être public, qui découlent du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation et de la mésinformation diffusées ou générées par l'intelligence artificielle (IA), les mesures, le cas échéant, que l'entreprise envisage pour remédier à ces dommages, ainsi que l'efficacité de ces efforts.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport analysant les risques liés à l'utilisation potentiellement non éthique ou inappropriée de données externes pour le développement et l'entraînement de ses solutions d'intelligence artificielle (IA). Ce rapport devrait également détailler les mesures mises en place pour atténuer ces risques et les mécanismes utilisés pour évaluer l'efficacité de ces actions.	✗	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reid G. Hoffman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugh F. Johnston	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de The Walt Disney Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teri L. List	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine MacGregor	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Engie S.A. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Mason	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Satya Nadella	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra E. Peterson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Penny S. Pritzker	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carlos A. Rodriguez	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles W. Scharf	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Wells Fargo & Company et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction de Wells Fargo & Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John W. Stanton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emma N. Walmsley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de GSK plc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Elle est chef de la direction de GSK plc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.

CA POLITIQUE

✓	✗
---	---

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport indépendant afin d'évaluer les risques financiers et d'atteinte à la réputation pouvant découler de l'implication de l'entreprise dans le développement d'armes utilisées par l'armée.

CA POLITIQUE

✗	✓
---	---

Proposeur : Harrington Investments, Inc.

Les sociétés associées directement ou indirectement à des violations des droits de la personne sont exposées à des risques financiers, juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement. Or, l'offre de certains produits à des forces militaires peut exposer Microsoft au risque de contribuer à des violations de ces droits. Ces dernières années, Microsoft a fait l'objet de controverses en raison de ses liens avec certains organismes gouvernementaux américains et du risque qu'elle participe ainsi à des violations des droits de la personne. Par exemple, en 2018, des employés ont dénoncé sa décision de conclure des contrats avec le service de l'immigration et de l'application des règles douanières des États-Unis (ICE), qui a appliqué la politique de tolérance zéro en matière d'immigration de l'administration Trump, laquelle a mené à la séparation d'enfants de leurs parents et à leur détention. Des employés ont aussi condamné son contrat de services infonuagiques avec le Pentagone (JEDI), annulé en 2021 après une contestation judiciaire d'Amazon, de même que sa décision de fournir à l'armée américaine des lunettes de combat basées sur HoloLens. Une centaine d'employés ont réclamé l'annulation du contrat avec l'armée pour la fourniture de ces lunettes à réalité augmentée et l'abandon du développement de technologies d'armement, estimant que les outils qu'ils ont construits ne devraient pas aider à bâtir une force militaire « plus létale ». La direction a défendu ce projet en déclarant que Microsoft ne refusera pas sa technologie à des institutions élues démocratiquement pour protéger les libertés. Elle souligne que l'entreprise travaille avec le ministère de la Défense des États-Unis depuis 40 ans, qu'elle est engagée à fournir à l'armée américaine sa technologie, ainsi que son expertise et son point de vue sur des questions technologiques, qui vont de la cybersécurité à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle (AI), et que la meilleure façon de faire face aux risques liés à l'utilisation de sa technologie par l'armée est de discuter avec les institutions du pays. Par ailleurs, nous constatons que Microsoft traite de l'usage responsable de la technologie dans sa déclaration sur les droits de la personne, qu'elle a adopté des principes sur l'utilisation de sa technologie de reconnaissance faciale, qu'elle discute des pratiques responsables en matière d'IA sur son site Internet et qu'elle a promis de mener une diligence raisonnable supplémentaire en matière de droits de la personne en ce qui a trait au rôle de ses technologies et à leurs impacts potentiels sur certaines communautés dans certaines situations. Néanmoins, même si elle publie des informations sur les risques liés à l'utilisation de ses produits sur les droits de la personne, elle ne semble pas fournir de détails sur ses contrats militaires. Ces derniers ont d'ailleurs été

exclus de son évaluation de l'impact sur les droits de la personne de ses technologies d'infonuagique et d'IA publiée en 2023. Étant donné que l'utilisation de ses technologies dans le cadre de contrats militaires l'expose à des risques importants, notamment en ce qui concerne sa réputation et son capital humain, Microsoft devrait rehausser sa divulgation et expliquer comment elle tient compte des droits de la personne et des répercussions de ses technologies sur ces droits avant de les offrir à des organismes gouvernementaux à vocation militaire. Cette divulgation permettra aux investisseurs de mieux comprendre comment elle gère les risques relatifs aux droits de la personne associés à l'utilisation de ses produits. De la même façon, nous croyons qu'il est pertinent qu'elle rende compte aux actionnaires des risques auxquels l'expose sa collaboration avec des organisations militaires, dont les risques financiers et d'atteinte à la réputation, voire ceux liés à son capital humain, lesquels peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur actionnariale. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'évaluer si la diversification du bilan de la société par l'intégration du bitcoin est dans l'intérêt supérieur à long terme des actionnaires.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : [National Center for Public Policy Research](#)

Le proposeur exprime son inquiétude concernant l'impact de l'inflation sur le bilan de la société. Il souligne que le bitcoin, une cryptomonnaie, est de plus en plus adopté par les institutions et les entreprises, citant l'exemple d'une société technologique plus petite dont l'action réalise une meilleure performance grâce à sa détention de bitcoins. Face à ce constat, il demande une évaluation pour déterminer si l'ajout de bitcoins au bilan serait dans l'intérêt à long terme des actionnaires. Le proposeur, le National Center for Public Policy Research, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport évaluant les implications de l'implantation de centres de données infonuagiques de Microsoft dans des pays où les droits de la personne sont préoccupants, ainsi que les stratégies de l'entreprise pour atténuer ces impacts.

CA

POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : [Olga Bell Greenbaum D'Angelo and co-filers](#)

Les sociétés qui mènent des activités dans des régions où il existe un risque élevé de graves atteintes aux droits de la personne sont exposées au risque d'être associées à ces violations, de ternir leur réputation et de faire l'objet de poursuites, de boycottages de consommateurs et de désinvestissements, sans compter les risques d'exploitation. Dans le cas de Microsoft, le proposeur s'inquiète de son projet d'établir des centres de données dans des lieux présentant d'importants défis en matière de droits de la personne. Il est particulièrement préoccupé par son intention d'en installer un en Arabie saoudite, un pays qui, selon le ministère américain des Affaires étrangères, ne protège pas la liberté d'expression, qui surveille, contrôle et censure Internet et qui ne respecte pas les droits fondamentaux des cyberdissidents. Ce projet a d'ailleurs reçu une grande attention médiatique et est dénoncé par des organisations non gouvernementales. En mai 2023, 18 groupes de défense des droits de la personne, dont Human Rights Watch, ont enjoint à Microsoft de suspendre ce projet jusqu'à ce qu'elle puisse démontrer comment elle

atténuera les violations potentielles des droits de la personne. Ils mettent en exergue le « risque énorme que les autorités saoudiennes puissent obtenir l'accès aux données stockées dans le centre de données infonuagiques de Microsoft, ce qui poserait des menaces uniques et directes aux droits de la personne et à la vie privée ». Business Insider a aussi rapporté que selon Alan Woodward, expert en technique d'informatique à l'Université de Surrey, les autorités saoudiennes pourraient avoir accès à de vastes quantités d'informations politiques sensibles stockées dans le nuage informatique, le gouvernement pouvant faire ce qu'il veut. D'ailleurs, en 2022, un ex-employé de Twitter accusé d'avoir espionné des usagers pour le compte de l'Arabie saoudite, qui souhaitait connaître l'identité d'opposants au régime, a été jugé coupable aux États-Unis. Le Guardian précise que la plainte faisait état de l'effort coordonné des responsables saoudiens pour recruter des employés de Twitter pour rechercher les données privées de milliers de comptes Twitter. En réponse à ces inquiétudes, Microsoft a réitéré son engagement envers les droits de la personne. Elle affirme qu'elle réalise des examens approfondis avant d'entrer sur un marché et que dans certaines zones géographiques, dont l'Arabie saoudite, elle exerce une diligence raisonnable renforcée grâce à des évaluations d'impact sur les droits de la personne au niveau national, ce qui lui permet d'éclairer sa prise de décision, de développer et d'affiner ses politiques et pratiques, d'atténuer les risques (en général par l'exclusion de types particuliers de services, de technologies ou de clients) et d'améliorer ses technologies et la manière dont elle les fournit pour respecter son engagement envers les droits de la personne. Néanmoins, elle n'a pas divulgué son évaluation ni le résultat des mesures prises. Or, compte tenu de la gravité des risques auxquels l'expose l'établissement d'un centre de données dans un pays connu pour son non-respect des droits de la personne, nous jugeons raisonnable et prudent qu'elle fournisse plus d'informations sur les risques liés au projet pour les droits de la personne et les mesures prises ou envisagées pour les prévenir et les atténuer. La proposition ne lui demande pas de renoncer à son projet, mais bien d'exposer comment elle va traiter ses impacts potentiels sur les droits de la personne. Nous pensons qu'en se montrant proactive, en démontrant qu'elle a fait preuve d'une robuste diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans cette affaire et en présentant son évaluation des risques et ses stratégies pour les atténuer, Microsoft pourrait limiter les risques financiers, juridiques, d'exploitation et d'atteinte à la réputation auxquels l'exposerait sa présence en Arabie saoudite. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte des risques que représente la fourniture de technologies avancées, y compris des outils d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage automatique, pour faciliter le développement et la production de nouveaux projets pétroliers et gaziers.

✗

✓

Proposeur : [As You Sow and co-filers](#)

D'après l'observatoire européen Copernicus et une étude publiée dans « Proceedings of the National Academy of Sciences » (<https://bit.ly/4i8cou3>), le réchauffement climatique atteindra 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2034. Principalement causé par notre dépendance aux énergies fossiles, il atteint déjà 1,2 °C et a même dépassé temporairement 1,5 °C en 2023, un seuil que l'Institut Grantham sur le changement climatique de l'Imperial College London qualifie d'« avertissement brutal sur les mesures à prendre pour limiter le changement climatique ». Bien que Microsoft ait publié en 2022 un plan de transition reconnaissant l'urgence d'accroître l'accès à l'énergie tout en visant la carboneutralité d'ici 2050, l'entreprise développe en parallèle des technologies avancées telles que l'IA, l'apprentissage automatique, l'Internet des objets, l'infonuagique et le calcul de haute performance, qui facilitent l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Selon un article de The Atlantic (<https://bit.ly/3CV3CPS>) paru en septembre 2024, ce marché pourrait représenter entre 35 et 75 milliards de dollars annuels, notamment par des partenariats avec des géants pétroliers comme ExxonMobil et Chevron. Cette stratégie expose Microsoft à de multiples risques. Sur le plan financier et en matière de réputation, l'entreprise s'expose à des accusations d'écoblanchiment en mettant en avant uniquement l'impact climatique positif de ses technologies tout en passant sous silence leur utilisation pour l'extraction de combustibles fossiles. Par ailleurs, bien qu'elle suggère de limiter ses partenariats technologiques aux sociétés énergétiques qui se sont publiquement engagées à atteindre des objectifs de zéro émission nette, elle ne présente aucune norme externe fiable utilisée pour évaluer la crédibilité de leurs promesses de réduction d'émissions. Cette situation controversée a déjà provoqué des démissions remarquées au sein de l'entreprise et causé un scandale international. De plus, le réchauffement climatique menace directement ses activités, car il

risque d'entraîner une hausse des coûts d'exploitation de ses services infonuagiques et de nuire à sa chaîne d'approvisionnement, ce qui souligne l'incohérence d'une stratégie qui entrave les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. En outre, le manque de transparence de Microsoft concernant ses technologies avancées est particulièrement problématique pour les investisseurs. Son rapport sur l'IA responsable néglige largement la question cruciale de la vente de technologies à l'industrie fossile et ignore les impacts environnementaux et les risques climatiques liés à l'IA. Cette position contraste fortement avec celle de sa concurrente directe Google, qui s'est explicitement engagée à ne pas « construire d'algorithmes d'IA et d'apprentissage automatique personnalisés pour faciliter l'extraction en amont dans l'industrie pétrolière et gazière », creusant ainsi un écart important en matière de durabilité environnementale et économique. Face à ces enjeux majeurs, il est essentiel d'exiger une meilleure divulgation de la part de l'entreprise. Ainsi, les actionnaires doivent être informés des risques liés aux partenariats de Microsoft avec l'industrie fossile, notamment en matière de réputation, de concurrence et d'exploitation. Cette transparence accrue leur permettrait de mieux évaluer l'exposition de la société à ces risques dans le contexte de la transition énergétique en cours. Par conséquent, nous recommandons de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les activités et les finances de l'entreprise, de même que les risques pour le bien-être public, qui découlent du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation et de la mésinformation diffusées ou générées par l'intelligence artificielle (IA), les mesures, le cas échéant, que l'entreprise envisage pour remédier à ces dommages, ainsi que l'efficacité de ces efforts.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : Arjuna Capital and co-filers

Le lancement de l'interface d'IA générative ChatGPT-3.5 en novembre 2022 est un jalon important de la prise de conscience collective des immenses possibilités qu'offre l'IA, mais aussi des risques sociaux majeurs que présente son développement sans garde-fous. L'un de ses dangers réside dans le fait qu'elle amplifie le problème de la désinformation, qui constitue une menace entre autres pour les processus démocratiques. Grâce à l'IA générative et aux hypertrucages, il est désormais facile, rapide et peu coûteux de créer de faux contenus, voire des sites Web de désinformation ayant l'allure de médias dignes de confiance. En date du 11 novembre 2024, NewsGuard, une société qui évalue la crédibilité des sites Web d'actualité, recensait 1 121 sites d'actualité et d'informations peu fiables générés par l'IA dans le monde. Depuis l'arrivée de ChatGPT, des sommités de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Cet appel a été repris par les Nations Unies qui s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En mai 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui entrera en vigueur en 2026, visant entre autres à éviter la manipulation de l'opinion publique. D'autres États étudient des projets de loi à ce sujet, tandis qu'aux États-Unis, le président Biden a signé un décret pour réguler l'IA en 2023. Des initiatives internationales ont aussi été lancées, dont le code de conduite volontaire du G7 et la Déclaration de Bletchley pour un développement sûr de l'IA signée par une trentaine de pays. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Son auteur déclare que Microsoft aurait investi plus de 13 milliards de dollars dans OpenAI, la société qui a développé ChatGPT, et qu'elle a intégré cet agent conversationnel dans Copilot, son assistant numérique alimenté par l'IA. Il s'inquiète des risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation auxquels l'expose l'IA générative, d'autant plus que Microsoft a déjà fait face à une poursuite en diffamation en raison de la désinformation produite par son IA générative. Microsoft reconnaît l'existence des risques de désinformation et de mésinformation liés à l'IA et a mis en place un programme pour les traiter. Estimant que les sociétés technologiques ont la responsabilité d'aider à protéger les processus et les institutions démocratiques dans le monde contre les menaces informatiques, elle indique qu'elle a aussi pris des mesures visant à préserver des processus démocratiques ouverts et sécurisés. Elle fournit en outre des rapports publics sur ses efforts pour lutter contre la désinformation et la mésinformation. Néanmoins, le proposeur considère que ces rapports ne répondent pas à sa demande, certains ne faisant que décrire les engagements de Microsoft envers les normes et les cadres éthiques de l'IA. Tout en admettant que son premier rapport de transparence sur l'IA responsable offre une explication plus approfondie de son approche en matière d'IA responsable, il réclame de l'entreprise une évaluation

complète des risques, des mesures prises pour y faire face et de l'efficacité de ces efforts. Nous pensons que de telles informations permettraient aux investisseurs de mieux jauger la gestion de Microsoft des risques découlant de la désinformation et de la mésinformation diffusées ou générées par l'IA et de les rassurer, compte tenu de l'ampleur de ces risques, tant pour l'entreprise que pour l'ensemble de la société. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport analysant les risques liés à l'utilisation potentiellement non éthique ou inappropriée de données externes pour le développement et l'entraînement de ses solutions d'intelligence artificielle (IA). Ce rapport devrait également détailler les mesures mises en place pour atténuer ces risques et les mécanismes utilisés pour évaluer l'efficacité de ces actions.

CA

POLITIQUE

✗

||

Proposeur : [National Legal and Policy Center](#)

Le proposeur soulève des préoccupations concernant l'utilisation éthique des données dans le développement et la formation de l'IA, un enjeu majeur tant sur le plan social que réglementaire, avec des implications potentielles sur la responsabilité fiduciaire des entreprises. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent davantage d'informations à ce sujet. Néanmoins, plusieurs points doivent être soulignés à propos de la présente proposition. D'abord, Microsoft a déjà prévu de rehausser sa divulgation sur cette question en 2025. De plus, l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaire pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser les pratiques ESG des entreprises ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation ni voter contre des propositions susceptibles d'améliorer la transparence de l'entreprise sur des enjeux sociaux cruciaux, nous recommandons une abstention pour cette proposition.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Palo Alto Networks, Inc. (NYSE: PANW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-12-10 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-10-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 697435105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	4210

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John Key	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Mary Pat McCarthy	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nir Zuk	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst & Young LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	1	1
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de la manière dont elle protège les bénéficiaires du régime de retraite qui ont des horizons d'investissement plus longs contre les risques liés au climat, dans ses options de retraite par défaut.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John Key	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Mary Pat McCarthy

✓ | ✓

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA | POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nir Zuk

✓ | ✗

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA | POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst & Young LLP.

✓ | ✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

1

1

Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.

✓

✗

Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de la manière dont elle protège les bénéficiaires du régime de retraite qui ont des horizons d'investissement plus longs contre les risques liés au climat, dans ses options de retraite par défaut.

CA POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : AS You Sow

Selon une étude réalisée en 2021 par la compagnie de réassurance Swiss Re, le changement climatique est susceptible de réduire la production économique mondiale de 11 à 14 % d'ici 2050, soit de 23 000 milliards de dollars, si des mesures d'atténuation énergiques ne sont pas adoptées. D'autre part, une étude de Carbon Tracker datant de juillet 2023 révèle que les fiduciaires de régimes de retraite s'appuient sur des analyses sous-estimant les risques climatiques, mettant ainsi en péril l'épargne-retraite des travailleurs (<https://bit.ly/3ZffUKG>). Le proposeur, As You Sow, estime que le plan de retraite 401(k) de Palo Alto investit dans des entreprises qui contribuent au changement climatique malgré les engagements de la société à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui peut nuire à sa capacité à attirer et retenir des employés. Il rappelle aussi que des modifications réglementaires promulguées par le ministère américain du Travail en 2022 ont confirmé que la gestion des risques climatiques importants est une considération appropriée pour les fiduciaires des régimes de retraite. Ainsi, selon As You Sow, Palo Alto pourrait mieux s'assurer de remplir ses obligations envers ses employés, en particulier les plus jeunes, en atténuant de façon appropriée les risques climatiques dans les investissements de son plan de retraite. En outre, chaque fonds d'investissement proposé par le régime de retraite de la société, y compris son option la plus populaire en ce qui a trait aux actifs investis (la série Fidelity Freedom Index détient 53 % des investissements des employés), contient de grands groupes pétroliers et gaziers ou des groupes qui contribuent à la déforestation. Ainsi, l'investissement de la société dans de grands émetteurs de carbone par l'entremise des choix de son régime de retraite va à l'encontre des actions qu'elle s'est engagée à prendre pour réduire ses émissions de GES dans le cadre de ses activités. Notons que cela risque de contribuer aux difficultés de recrutement et de rétention des travailleurs. Par ailleurs, l'entreprise s'expose à des risques juridiques en négligeant l'impact climatique dans son régime de retraite, comme l'illustrent deux cas : en 2020, un employé a engagé une poursuite en Australie contre son fonds de pension (<https://bit.ly/4fXoS6u>), tandis qu'une amende a été infligée à ExxonMobil au Royaume-Uni en 2023 pour non-divulgaration des risques climatiques liés à son régime de retraite (<https://bit.ly/49pSel3>). Il serait intéressant que Palo Alto fournisse plus de solutions durables afin que les employés investissent dans des régimes qui s'alignent sur les objectifs d'action climatique. Maintenant, nous devons aussi noter que les employés disposent d'un pouvoir discrétionnaire important quant à la destination de leurs investissements et qu'ils doivent le conserver. Cette proposition semble demander implicitement à la société d'influencer la manière dont les employés investissent leur épargne-retraite, ce qui pourrait sans doute entraîner un risque accru pour la société si elle était perçue comme poussant pour un programme qui n'est pas nécessairement partagé par tous les employés. Malgré son intérêt, nous ne considérons pas que la mise en œuvre de la proposition, telle qu'elle est formulée, constitue une utilisation prudente des ressources de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Primo Water Corporation (NASDAQ:PRMW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-11-04 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-10-01
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Spéciale	IDENTIFIANT 74165N105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la fusion avec Blue Triton Brand.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver les indemnités de départ.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la fusion avec Blue Triton Brand.	✓	✓
Proposeur : CA		

Le 16 juin 2024, Blue Triton a annoncé l'acquisition de Primo Water. La réaction des investisseurs a été positive, puisque le titre de Primo Water a gagné 21 % depuis l'annonce de la transaction. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Primo Water recevront 1 action de Triton Water, une filiale de Blue Triton constituée spécialement pour cette transaction, pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, Primo Water cessera d'être une société cotée en Bourse. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, BMO Marchés des capitaux, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 105 millions de dollars américains. Une fois la transaction réalisée, 7 administrateurs de Primo Water seront désignés pour siéger au conseil d'administration de la nouvelle entité. Primo Water aura aussi la possibilité de nommer le prochain chef de la direction. Mentionnons également que les 3 principaux dirigeants de l'entreprise recevront approximativement plus de 20 millions de dollars américains en primes de changement de contrôle, en indemnités de départ, en attributions accélérées des actions acquises dans le cadre des régimes de rémunération, en avantages, en prestations de santé et bien-être, ainsi qu'en primes discrétionnaires. Néanmoins, il est important de mentionner que ces primes sont soumises à une double contrainte, soit une vente de l'entreprise et une perte d'emploi. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Nathalie Nowlan, qui a été contactée le 24 octobre 2024, s'est prononcée pour la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les indemnités de départ.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les indemnités de départ proposées respectent les critères de la politique. (3.12 Indemnités de départ) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Wolters Kluwer NV (WKL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-10-28 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-09-30
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Extraordinaire	IDENTIFIANT N9643A197

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	27295

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anjana Harve	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anjana Harve	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Procter & Gamble Company (The) (PG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-10-08 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-08-09
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 742718109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	16095

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : B. Marc Allen	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. Brett Biggs	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila Bonini	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy L. Chang	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Jimenez	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Kempczinski	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra L. Lee	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry J. Lundgren	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine M. McCarthy	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ashley McEvoy	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon R. Moeller	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Portman	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajesh Subramaniam	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia A. Woertz	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts salariaux médians et ajustés sur la base du sexe et de la race, comprenant les risques associés aux politiques publiques, les risques d'atteinte à la réputation, concurrentiels et d'exploitation, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de divers talents.	✗	✓
----	--	---	---

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : B. Marc Allen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. Brett Biggs	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila Bonini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy L. Chang	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Jimenez	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du comité des mises en candidature de ce conseil qui ne possède pas suffisamment de compétences pour évaluer et gérer les risques liés au climat. Il est président du conseil de Century Therapeutics, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Kempczinski	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de McDonald's Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction de McDonald's et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra L. Lee	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry J. Lundgren	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine M. McCarthy	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ashley McEvoy	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon R. Moeller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Portman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajesh Subramaniam



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de FedEx Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est

responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia A. Woertz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts salariaux médians et ajustés sur la base du sexe et de la race, comprenant les risques associés aux politiques publiques, les risques d'atteinte à la réputation, concurrentiels et d'exploitation, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de divers talents.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : Arjuna Capital

De grandes disparités salariales basées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que l'on considère ou non des facteurs comme l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs pairs blancs en 2019, d'après l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est élargi depuis 2000. Par ailleurs, le Pew Research Center indique que l'écart salarial médian entre les sexes stagne depuis 20 ans : en 2022, les femmes gagnaient 82 % du salaire des hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart salarial ajusté entre les sexes, il était de 4,9 %, selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. Plusieurs chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être attribuable à de la discrimination. Celle-ci peut entraîner de coûteuses poursuites, en plus de nuire à l'image des sociétés et à leur capacité de recruter et retenir des employés de talent. Or, les risques juridiques se sont accentués ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont durci leur loi sur l'égalité salariale. En Islande, les sociétés ayant au moins 25 salariés à temps plein doivent prouver qu'elles paient un salaire égal pour un travail égal, sans égard au sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni et l'Irlande exigent désormais la divulgation des écarts salariaux médians entre les sexes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en ce qui a trait à la déclaration d'informations reliées à l'équité entre les sexes, notamment en matière de rémunération. Du reste, des études montrent que les sociétés qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les échelons de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de la haute direction. Enfin, ces écarts salariaux nuisent à l'économie. Citi a ainsi évalué que l'élimination des disparités raciales en 2020, dont celles liées aux salaires, aurait ajouté 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des 5 années suivantes. Citi a aussi établi que l'ampleur économique de l'écart salarial racial entre 2020 et 2024 s'élevait à 900 milliards de dollars en salaires perdus. Dans le cas de P&G, la société a rehaussé sa transparence en réponse à la proposition, en révélant son écart salarial ajusté entre les sexes dans le monde (0,64 %) et son écart salarial racial ajusté aux États-Unis (0,5 %). Toutefois, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence de discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou de membres de minorités dans les emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, ce qui explique l'importance de divulguer les deux types d'écarts. D'ailleurs, plus de 40 grandes sociétés, dont Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowe's, MasterCard, Pfizer et Visa, ont adopté la meilleure pratique pour la publication de rapports sur l'équité salariale, qui consiste à déclarer les écarts médians et ajustés. Nous croyons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En combattant les écarts salariaux et en diffusant plus d'informations à ce sujet, elle mitigera les risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation liés aux pratiques discriminatoires. Du même coup, elle accroîtra sa capacité à attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée pour la constitution d'équipes diversifiées et innovatrices, en démontrant que ses employés sont rémunérés de façon juste et équitable, sans égard à leur sexe ou à leur origine raciale ou ethnique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Houlihan Lokey Inc. (NYSE:HLI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-09-18 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-07-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 441593100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays ex-fossiles	9000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Scott J. Adelson	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ekpedeme M. Bassey	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert A. Schriesheim	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : P. Eric Siegert	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	1	1
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Scott J. Adelson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ekpedeme M. Bassey	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert A. Schriesheim	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : P. Eric Siegert	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02**

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le taux de dilution globale des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03**

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

1

1

Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré**ITEM 04**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.

✓

✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Alimentation Couche-Tard Inc. (ATDA / ATD.B)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-09-05 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-07-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 01626P403

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bouchard	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Vachon	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Bernier	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karinne Bouchard	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Eve D'Amours	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice L. Fields	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Fortin	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin	✓	✗
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Harper	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau	✓	✗
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Josée Lamothe	✓	✓
02.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique F. Leroux	✓	✓
02.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex Miller	✓	✗
02.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Plourde	✓	✗
02.16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Têtu	✓	✗

03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des dirigeants.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.	✗	
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les grandes lignes de son plan d'action pour contribuer à la décarbonisation de l'économie.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bouchard

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Vachon	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Bernier	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karinne Bouchard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Stingray Group Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Eve D'Amours	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice L. Fields



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Fortin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Harper	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Josée Lamothe	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique F. Leroux	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex Miller	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Plourde	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Têtu	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Coveo Solutions inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Proposeur : MÉDAC

De plus en plus d'entreprises mettent en place des plans de rémunération liés aux performances ESG. Selon une étude du cabinet d'avocats Fasken publiée en 2023, 68 % des sociétés de l'indice TSX 60 et 80 % des entreprises de la Liste des priorités d'Engagement climatique Canada (cette liste comprend 40 sociétés inscrites à la TSX qui sont considérées comme de grands émetteurs de carbone ou qui pourraient jouer un rôle important dans la transition énergétique au Canada) établissent un lien entre des indicateurs de performance ESG et la rémunération des dirigeants. Or, ce lien se traduit par une plus grande attention portée aux performances ESG, ce qui peut avoir un effet positif sur le plan financier. En effet, selon un rapport de Deloitte publié en 2022, « entre 2013 et 2020, les entreprises ayant des performances ESG élevées et constantes ont eu tendance à obtenir un rendement total pour les actionnaires 2,6 fois plus élevé que les entreprises moyennement performantes sur le plan ESG ». Des sociétés, dont MasterCard et Papa John's, vont plus loin en liant leurs efforts en matière d'ESG à la rémunération des employés. Ainsi, MasterCard tient compte de la réalisation de ses objectifs ESG dans trois domaines (empreinte carbone, inclusion financière et écarts salariaux entre les sexes) dans le calcul des primes pour ses employés, estimant que tout le personnel partage la responsabilité de ses engagements ESG. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Comme MasterCard, le proposeur croit « que l'atteinte de nombreux objectifs ESG n'est pas uniquement du ressort de la haute direction, mais de l'ensemble des employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer d'une manière significative à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'organisation, à les dépasser et à suggérer des voies innovatrices pour les atteindre plus rapidement ». D'ailleurs, un rapport du Conference Board publié en 2022 indique que la prise en compte d'enjeux ESG dans la rémunération des employés reflète le fait que la réalisation des objectifs ESG requiert un effort collectif. Dans le cas de Couche-Tard, la rémunération variable versée à certains membres de la direction, dans le cadre du régime incitatif à court terme, est liée à des critères ESG et à l'atteinte de leurs objectifs personnels à ce chapitre. Le conseil estime toutefois qu'« en l'absence d'un cadre normalisé pour le développement durable et compte tenu de la nature en constante évolution des enjeux ESG », « il ne serait ni approprié ni équitable de lier les objectifs ESG à la rémunération incitative de tous nos employés ». Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique. Celle-ci demande seulement au conseil d'examiner la possibilité d'établir un lien entre une partie de la rémunération des employés et les principaux objectifs ESG fixés par l'entreprise, sans exiger une approche « mur à mur » ou imposer de conditions. Soulignons d'ailleurs que le proposeur a retiré une proposition similaire soumise à Metro après que la société a expliqué qu'elle ne pouvait pas lier une partie de la rémunération de tous ses employés à l'atteinte d'objectifs ESG, mais qu'elle le faisait pour ceux qui peuvent avoir un effet sur l'atteinte des objectifs prévus à son plan de responsabilité d'entreprise, comme les cadres des magasins et centres de distribution, qui ont des objectifs en matière de santé et sécurité. Compte tenu du caractère peu contraignant de la proposition, ainsi que des impacts négatifs considérables qu'une mauvaise performance ESG peut avoir sur la performance financière, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil étudie si le fait d'aligner une partie de la rémunération des employés autres que les membres de la direction sur la performance de l'entreprise par rapport à des objectifs ESG qu'elle a fixés et qu'elle considère comme prioritaires peut favoriser leur réalisation, voire l'accélérer. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.

CA

POLITIQUE



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur demande à l'entreprise de suivre l'exemple de Metro Inc., qui a adopté une politique faisant des assemblées annuelles virtuelles un complément de celles en personne, et non un substitut. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Pour sa part, le conseil d'administration souligne les avantages des assemblées virtuelles, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité pour les actionnaires internationaux, et affirme avoir amélioré ses pratiques pour accroître la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des dirigeants.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité du comité de direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette annuellement ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif.



Proposeur : MÉDAC

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les grandes lignes de son plan d'action pour contribuer à la décarbonisation de l'économie.



Proposeur : MÉDAC

L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Ses conséquences dévastatrices sur le plan humain, social, environnemental et économique se font déjà sentir et ne sont qu'un avant-goût d'un monde où la hausse de la température moyenne de la Terre excéderait 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Pacte de Glasgow, adopté à l'issue de la COP26 en 2021, a d'ailleurs permis de reconfirmer la nécessité de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 pour parvenir à maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C. Dans ce contexte, le proposeur demande à l'entreprise de présenter un plan d'action afin d'aider à décarboniser de l'économie dans les 10 prochaines années, dans la mesure des moyens dont elle dispose. Il affirme que sa gouvernance est trop axée sur la rentabilité à court terme et qu'elle n'investit pas suffisamment dans la recherche et le développement pour contribuer à la décarbonisation de l'économie et de ses propres activités. Il cite un article récent du Financial Post dans lequel Amr Addar, conseiller stratégique en développement durable à l'École de gestion John Molson de l'Université Concordia, souligne que les entreprises qui se trouvent dans la même situation que Couche-Tard devraient consacrer leurs bénéfices excédentaires à la recherche et au développement en prévision de perturbations futures plutôt que d'augmenter les dividendes et de racheter des actions. Ainsi, ces faiblesses exposent l'entreprise à des risques réglementaires, d'atteinte à la réputation et de transition importants. Le conseil d'administration rétorque que la recherche et le développement ne font pas partie des activités principales de l'entreprise, contrairement au pilotage d'idées nouvelles. Il indique que l'entreprise s'engage à favoriser un avenir à faibles émissions de carbone, bien que nombre de ses clients dépendent toujours des combustibles fossiles. Il ajoute qu'étant donné son rôle de détaillant dans le secteur de l'accommodation et de la mobilité, il estime que les objectifs et les cibles divulgués dans le rapport de développement durable 2024 de l'entreprise sont alignés sur son parcours global en matière de développement durable. Néanmoins, nous constatons que l'entreprise est en retard par rapport à certaines de ses concurrentes. Par exemple, Loblaw Companies vise à réduire ses émissions de portée 3 d'ici 2050 et Empire Company maintient son objectif de diminuer de 28 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de portée 3 liées à l'utilisation des produits vendus d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. De plus, Couche-Tard accuse un retard concernant la vérification par un tiers indépendant de ses émissions rapportées. Si Couche-Tard ne prend pas plus au sérieux sa communication sur le climat et ses objectifs de réduction d'émissions de portée 3, elle pourrait être exposée à des risques importants liés au changement climatique et aux implications réglementaires ou à la pression des investisseurs, qui sont de plus en plus friands d'informations sur le sujet. En créant un plan de transition climatique viable et détaillé, qui s'aligne sur l'Accord de Paris, l'entreprise peut améliorer des

pratiques en matière de climat, réduire ses risques associés au changement climatique et bénéficier des possibilités économiques offertes par une économie sobre en carbone. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Alibaba Group Holding Limited (NYSE:BABA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-08-22 ,
PAYS Chine	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-07-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 01609W102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays ex-fossiles	25585

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme pour les sous-contractants.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Joseph C. Tsai.	✓	✗
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : J. Michael Evans.	✓	✗
05.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Weijian Shan.	✓	✓
05.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Irene Yun-Lien LEE.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification :PricewaterhouseCoopers Zhong Tian LLP	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec ou sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Le prix d'émission n'est pas fixé à 100% de la valeur marchande. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme pour les sous-contractants.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Joseph C. Tsai.



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : J. Michael Evans.



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres

indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Weijian Shan.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Irene Yun-Lien LEE.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification :PricewaterhouseCoopers Zhong Tian LLP



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Nu Holdings Ltd (NU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-08-13 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-07-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G6683N103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays ex-fossiles	197120

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Certains candidats sont membres du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de leur position, nous considérons qu'ils sont responsables du manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR McKesson Corporation (MCK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-07-31 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-06-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 58155Q103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays ex-fossiles	5835

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard H. Carmona	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominic J. Caruso	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Roy Dunbar	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah Dunsire	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James H. Hinton	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald R. Knauss	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bradley E. Lerman	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Martinez	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin M. Ozan	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian S. Tyler	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen Wilson-Thompson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Deloitte & Touche LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la modification du certificat de constitution de la société en vue de permettre la décharge de responsabilité des dirigeants, comme le permet la loi du Delaware.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur les risques liés aux politiques des États limitant les soins de santé reproductive	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard H. Carmona	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominic J. Caruso	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Roy Dunbar	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et

siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah Dunsire	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James H. Hinton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald R. Knauss	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bradley E. Lerman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Martinez	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin M. Ozan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian S. Tyler	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen Wilson-Thompson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Deloitte & Touche LLP.

✓

✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la modification du certificat de constitution de la société en vue de permettre la décharge de responsabilité des dirigeants, comme le permet la loi du Delaware.

✓

✗

Proposeur : CA

L'État du Delaware a récemment modifié sa loi sur les sociétés pour leur permettre d'exonérer certains cadres supérieurs de leur responsabilité pour certains manquements à leurs obligations fiduciaires. Plus précisément, la loi permet d'éliminer la responsabilité pour les dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, dans le cadre de plaintes directes déposées par des actionnaires, y compris les actions collectives. La proposition vise à mettre en place cette modification qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir réparation en cas de manquement à son obligation fiduciaire de la part d'un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.

✗

✓

Proposeur : [John Chevedden](#)

La proposition demande la séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Le rôle de supervision de la direction qui incombe au président du conseil est compromis lorsque celui-ci n'est pas indépendant. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Cette proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette proposition représente la pratique d'excellence en gouvernance. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est à noter que le rôle de président et celui de chef de la direction sont séparés pour le moment, mais rien n'empêche l'entreprise de combiner les rôles à l'avenir. Il est donc pertinent d'inclure dans les statuts la séparation de ces rôles pour assurer une gouvernance saine. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur les risques liés aux politiques des États limitant les soins de santé reproductive

✗

✓

Proposeur : [Rhia Ventures](#)

L'accès à l'avortement est un enjeu majeur aux États-Unis. Depuis 2011, les États ont adopté plus de 600 lois restreignant l'accès à l'avortement, et 12 États interdisent désormais la plupart des avortements. Depuis l'abrogation de l'arrêt Roe c. Wade en juin 2022, 24 États ont interdit ou restreint l'accès aux interruptions volontaires de grossesse (IVG). La bataille pour le droit à l'avortement se poursuit dans les rues, devant les tribunaux et les législatures des États, pendant que l'administration Biden tente d'améliorer l'accès à l'IVG. Dans ce contexte, les entreprises doivent naviguer dans une mosaïque de lois étatiques concernant la prestation de soins de santé génésique. En particulier, l'entreprise exerce d'importantes activités dans des États où les droits en matière de procréation sont fortement limités, ce qui pourrait compliquer le recrutement d'employés dans ces régions. Il est important de noter que les employées de l'entreprise, qui représentent plus de 62 % des 35 000 employés aux États-Unis, peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux soins de santé génésique, y compris les services d'avortement, pour elles-mêmes ou leurs proches. De plus, il est crucial de souligner que les employeurs et les employés supportent le coût de l'accès restreint aux

soins de santé génésique. En effet, les femmes qui ne peuvent pas accéder à l'avortement sont trois fois plus susceptibles de quitter le marché du travail que celles qui peuvent y accéder en cas de besoin. Selon l'Institute for Women's Policy Research, un groupe de réflexion national de premier plan, les restrictions étatiques en matière d'avortement pourraient empêcher près de 597 000 femmes âgées de 15 à 44 ans d'entrer sur le marché du travail chaque année. Enfin, il est essentiel de considérer que les restrictions étatiques en matière d'avortement peuvent nuire à la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs en matière de diversité. Cela pourrait entraîner des conséquences négatives sur ses performances, son image de marque et sa réputation. Par conséquent, il est primordial pour l'entreprise de prendre en compte ces facteurs dans sa stratégie globale. Il est donc essentiel que l'entreprise détaille les risques auxquels elle est exposée et qu'elle fasse part aux investisseurs de sa stratégie pour les surveiller, les gérer et les minimiser. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cibanco SA Institucion De Banca Multiple (BMV: TERRA13)	DATE D'ASSEMBLÉE 2024-07-08 ,
PAYS Mexique	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-06-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Autre	IDENTIFIANT P2R51T187

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays ex-fossiles	950000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver l'acquisition des certificats CBFIS Real Estate Trust à partir des offres d'acquisition et de souscription croisées de Terrafina RE.	✓	✗
02	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.	✓	✗
03	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'acquisition des certificats CBFIS Real Estate Trust à partir des offres d'acquisition et de souscription croisées de Terrafina RE.	✓	✗

Proposeur : CA

La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.	✓	✗

Proposeur : CA

La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.